RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général

À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro : 14.4

Assemblée du : 6 avril 2016

Résolution numéro :

Recommandation

D'autoriser le Directeur - Ingénierie à présenter, soumettre, compléter, confier et signer pour et au nom de la Société de transport de Montréal, tout document comprenant notamment toute déclaration, attestation, engagement, nomination, autorisation, mandat, demande, bilan et certificat, requis aux termes des lois, règlements, ordonnance, décret, arrêté ministériel, directives ou politiques ou autre instrument législatif ou exécutif d'une autorité publique en matière d'environnement et de développement durable, incluant toute déclaration et attestation prévue en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

D'abroger la délégation en matière d'environnement au Directeur Exécutif - Services techniques énoncée dans la résolution CA 2012-255 à compter du 6 avril 2016.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: **$** –

D.E. responsable : D.E.-Ingénierie, insfrastructure et projets

Nom : François Chamberland

Titre : Directeur exécutif

Date :

Signature :

D.E. responsable :

Nom

Titre

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin

Dans la gestion de ses activités, la Société a à produire divers documents et engagements qui sont requis en vertu des dispositions en matière d'environnement et de développement durable.

Le 5 septembre 2012, le conseil d'administration adoptait la résolution CA-2012-255, laquelle autorisait le Directeur exécutif - Services techniques à présenter, soumettre, compléter, confier et signer pour et au nom de la Société de transport de Montréal, tout document comprenant notamment toute déclaration, attestation, engagement, nomination, autorisation, mandat, demande, bilan et certificat, requis aux termes des lois, règlements, ordonnance, décret, arrêté ministériel, directives ou politiques ou autre instrument législatif ou exécutif d'une autorité publique en matière d'environnement et de développement durable, incluant toute déclaration et attestation prévue en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

☑ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision :

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED :

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Délégation en matière d'environnement

Démarche, solution proposée et conclusion

Dans le cadre de ses activités, la Société doit se conformer aux lois, règlements, ordonnance, décret, arrêté ministériel, directives ou politiques ou autre instrument législatif ou exécutif d'une autorité publique en matière d'environnement et de développement durable. Souvent, ces exigences imposent la production et la signature dans de courts délais de documents administratifs et techniques qui doivent aussi être appuyés par une autorisation du Conseil d'administration. Parmi ceux-ci il y a des:

Bilans annuels de gestion des matières dangereuses;
Demandes de permis de transport de matières dangereuses;
Demandes d'autorisation (sous forme de certificat ou autres) pour réaliser des travaux;
Demandes d'autorisation (sous forme de certificat ou autres) pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égoût;
Demandes d'autorisation (sous forme de certificat ou autres) de travaux pour la restauration de lieux contaminés;
Certificat et attestation de conformité de travaux;
Engagements à effectuer, à entretenir et effectuer des travaux;
Mandat pour compléter des éléments techniques ou autres d'une demande.

La liste qui précède comporte des exemples de ce qui peut être requis et n'est pas limitative. Étant donné que ces divers documents concernent souvent des projets préalablement autorisés par le Conseil d'administration ou des travaux qui sont imposés par la loi et afin de ne pas retourner au conseil d'administration pour faire autoriser la production et la signature de ces documents à la pièce, et suite au changement de la structure organisationnelle effectif depuis septembre 2015, il y a lieu d'adopter une résolution autorisant le Directeur - Ingénierie pour l'ensemble des documents requis en matière d'environnement et de développement durable.

De ce qui précède, la délégation en matière d'environnement au Directeur exécutif - Services techniques énoncée dans la résolution CA-2012-255 est abrogée à compter du 6 avril 2016.

☐ Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: _____ Date : JJ MM AAAA

Comité: _____ Date : JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

La présente recommandation est essentielle afin de permettre à la Société de respecter certaines des exigences en matière d'environnement et de développement durable.

☐ Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : D.E.-Ingénierie, insfrastructure et projets majeurs

Nom : François Chamberland Titre : Directeur exécutif

Service : D.E.-Ingénierie, insfrastructure et projets majeurs

Nom : François Chamberland Titre : Directeur exécutif

Signature : _____ Date : _____

Date de révision :

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Délégation en matière d'environnement

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2016	2017	2018 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ? non

Trésorier : _____

Date : _____

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Délégation en matière d'environnement

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin ☐ Démarche, solution proposée et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

En septembre 2015, la structure organisationnelle de la Société a été modifiée pour y créer, notamment, le poste de:

Directeur exécutif - Ingénierie, infrastructure et projets majeurs.

Subséquemment, était également créer le poste de:

Directeur - Ingénierie

Suivant cette réorganisation, la résolution CA-2012-255 doit être actualisée afin de refléter le changement de la structure organisationnelle.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin ☐ Démarche, solution proposée et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention